

**Mémoire au Roi en son Conseil des ministres et aux Chambres, ou Protestation contre le travail de la Commission sanitaire centrale du royaume, instituée à l'effet d'examiner les dispositions législatives et administratives qu'il serait utile d'adopter pour organiser le service sanitaire des côtes et frontières de la France; / par M. Jean Devèze.**

**Contributors**

Devèze, Jean, 1753-1829.

**Publication/Creation**

A Paris : G. Ballard, imprimeur du Roi, rue J.-J. Rousseau, no. 8, 1821.

**Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/uq4k94hr>

**License and attribution**

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

**wellcome  
collection**

Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>

# PÉTITION

## ADRESSÉE AUX DEUX CHAMBRES.

MEDICAL SOCIETY  
27.25  
LONDON

**M**ONSIEUR LE PRÉSIDENT ET MESSIEURS,

Le mémoire, dont j'ai l'honneur de faire hommage à la Chambre, a pour objet la solution d'un problème qui intéresse à un haut degré la santé publique, la politique des Etats, le commerce des deux Mondes. Il s'agit d'établir si la fièvre jaune est contagieuse et susceptible d'importation, ou si elle ne doit son développement et sa propagation qu'à des causes locales, mises en action par des circonstances atmosphériques. Dans le premier cas, les mesures sanitaires adoptées jusqu'ici, toute dispendieuses, toute oppressives qu'elles soient, pourraient être maintenues, toutefois avec des modifications. Dans le second cas, il faudrait les abandonner comme inutiles, comme dangereuses, et avoir recours à un système raisonné d'assainissement général.

Des faits nombreux, recueillis soigneusement dans les deux Mondes, et confirmés par des expériences dues au hasard, à la nécessité ou à un honorable dévouement, semblent attester, d'une manière irrévocable, que la fièvre jaune ne se développe et ne se propage jamais que sous l'action des causes locales; que les quarantaines et les cordons, *enfantés par la peur* dans des tems d'ignorance, n'ont jamais empêché ce fléau de naître, de se répandre, d'exercer ses ravages; que, souvent même, ils ont aggravé le mal qu'on voulait éviter; que, par conséquent, les avantages qu'on espérait obtenir de leur institution sont illusoire.

Mais, Messieurs, comme ces vérités trouvent encore des détracteurs, et qu'il convient aux gouvernemens d'être complètement éclairés avant d'agir, j'ai supplié SA MAJESTÉ d'ordonner des expériences publiques, qui vinsent confirmer ou infirmer celles en grand nombre déjà tentées pour la solution du problème. J'avais pensé encore qu'il serait glorieux pour la France de prendre l'initiative. Une commission sanitaire fut nommée, et j'eus l'hon-



neur d'en faire partie ; mais , malgré tous mes efforts , cette commission a suivi une marche opposée à la nature des choses , et à la volonté *exprimée* du Ministre.

Comme Français , comme homme , comme Membre de la Commission , j'ai cru de mon devoir de protester formellement contre son travail ; lequel n'a d'autres bases que des erreurs déplorables , indignes du siècle et de la nation , et qui ne peuvent qu'amener des conséquences funestes. Je remplis aujourd'hui ce devoir rigoureux auprès du Souverain et auprès de la Nation , par la publication du mémoire que j'ai l'honneur de présenter à la Chambre.

Je sollicite , Messieurs , votre haute intervention auprès du Gouvernement , à l'effet qu'il soit enfin ordonné des **EXPÉRIENCES PUBLIQUES**. Elles pourraient avoir lieu , avec les précautions convenables , au lazaret de Marseille et dans nos colonies d'Amérique ; les gouvernemens d'Espagne et des états de l'Union seraient invités à imiter notre exemple. Dans toutes ces contrées , il se trouve des savans de premier ordre et des magistrats suprêmes qui désirent ces expériences et qui seconderaient puissamment les efforts des Chefs des nations. Aux États-Unis , par exemple , la France possède un Ministre sage et éclairé , M. Hyde-de-Neuville , qui sollicite instamment ces expériences auprès de notre gouvernement ( voyez page 28 du mémoire ) , qui les solliciterait également auprès du congrès d'Amérique , et même , au besoin , se chargerait de les diriger , conjointement avec les médecins de ces contrées.

Je suis , avec un profond respect ,

MESSIEURS ,

Votre , etc.

Signé DEVÈZE.

MEMOIRE AU ROI

EN SON CONSEIL DES MINISTRES,

ET AUX CHAMBRES,

OU

*Protestation contre le travail de la Commission sanitaire  
centrale du Royaume, instituée à l'effet d'examiner les  
dispositions législatives et administratives qu'il serait utile  
d'adopter pour organiser le Service sanitaire des Côtes et  
Rivières.*

**MÉMOIRE AU ROI**

Par M. JAY DE VITZE,

EN SON CONSEIL DES MINISTRES,

ET AUX CHAMBRES.

A PARIS,

chez M. BALLARD, IMPRIMEUR DU ROI,

au Palais National, P. B.

1821.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Second paragraph of faint, illegible text.

Third paragraph of faint, illegible text.

MÉMOIRE AU ROI  
EN SON CONSEIL DES MINISTRES

ET AUX CHAMBRES

# MÉMOIRE AU ROI

EN SON CONSEIL DES MINISTRES,

ET AUX CHAMBRES,

OU

*Protestation contre le travail de la Commission sanitaire centrale du Royaume, instituée à l'effet d'examiner les dispositions législatives et administratives qu'il serait utile d'adopter pour organiser le Service sanitaire des Côtes et Frontières de la France;*

PAR M. JEAN DEVÈZE,

Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, Médecin du Roi, pour le château des Tuileries, ancien Chirurgien du cap français, ex-Chirurgien-Major général des troupes nationales de la province du Nord de Saint-Domingue, ancien Médecin en chef de l'hôpital Bush-Hill, ancien Médecin en chef de l'hôpital militaire français établi à Philadelphie, Membre de la Société Philosophique de la même ville, de l'Académie royale de Barcelonne, et de plusieurs Sociétés de Médecine de France, MEMBRE DE LA COMMISSION.

« Le défaut d'une distinction convenable entre les effets d'une » atmosphère impure et ceux de la contagion, est un des » vices les plus déplorables de l'histoire des maladies. »

EDWARD MILLER, *Hist. de la lèpre, appelée*  
*Fievre jaune*, trad. de l'angl. par M. Dupout, p. 11.

---

A PARIS,

G. BALLARD, IMPRIMEUR DU ROI,

RUE J.-J. ROUSSEAU, N°. 8.

---

1821.

# MÉMOIRE AU ROI

EN SON CONSEIL DES MINISTRES,

ET AUX CHAMBRES,

OU

Protestation contre le projet de la Commission sanitaire  
contrôle du Royaume, instituée à l'effet d'examiner les  
dispositions législatives et administratives qu'il serait utile  
d'adopter pour organiser le Service sanitaire des Côtes et  
Frontières de la France;

PAR M. JEAN DEVÈZE,

Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, Médecin du Roi, pour le service des  
Tribunaux, ancien Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, ancien Médecin en chef de l'Hôtel  
Municipal de la ville de Paris, ancien Médecin en chef de l'Hôtel des Invalides, ancien  
Médecin en chef de l'Hôtel des Invalides, ancien Médecin en chef de l'Hôtel des Invalides,  
Membre de la Société Philomathique de la même ville, de l'Académie royale de Médecine,  
de la Société de Médecine de Paris, Membre de la Commission.

Le Roi a été informé par le Ministre de la Santé publique, que le projet de la  
Commission sanitaire, institué par le Roi, pour le service des  
Tribunaux, ancien Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, ancien Médecin en chef de l'Hôtel  
Municipal de la ville de Paris, ancien Médecin en chef de l'Hôtel des Invalides, ancien  
Médecin en chef de l'Hôtel des Invalides, ancien Médecin en chef de l'Hôtel des Invalides,  
Membre de la Société Philomathique de la même ville, de l'Académie royale de Médecine,  
de la Société de Médecine de Paris, Membre de la Commission.

---

A PARIS,

G. BAILLARD, IMPRIMEUR DU ROI,

RUE S.-J. ROUSSIERE, N. 8.

---

1821.

## AVERTISSEMENT.

LA doctrine de la non-contagion et de la non-importation de la fièvre jaune, que j'avais proclamée à Philadelphie, en 1794, après vingt années de recherches à Saint-Domingue et dans la capitale de la Pensilvanie, a ouvert un vaste champ à un meilleur système de législation sanitaire. Cette doctrine, objet continuel de mes méditations, et qui a reçu depuis la sanction de l'expérience dans les deux mondes, je l'ai reproduite l'an dernier dans mon Traité de la Fièvre jaune, dont le Roi a daigné agréer la dédicace. Et, pour qu'elle fût désormais assise sur des bases inébranlables, j'ai supplié SA MAJESTÉ d'ordonner des expériences publiques, qui vinssent confirmer ou infirmer celles déjà tentées en grand nombre, jusque sur eux-mêmes, par des médecins dont les lumières et le dévouement commandent et notre respect et notre admiration. S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, auquel SA MAJESTÉ, dans sa pieuse sollicitude pour le bonheur de ses peuples, avait renvoyé ma demande, avec ordre de lui en rendre compte, me donna l'assurance qu'il nommerait une commission à cet effet. La Commission fut nommée; et j'eus l'honneur d'en faire partie. Mais quels n'ont pas été ma peine et mon étonnement, lorsque j'ai vu la Commission suivre, malgré mes efforts, une direction contraire à la marche qui lui était tracée par la nature des choses, et par la volonté *exprimée* du Ministre;

et préparer une loi, dont l'adoption serait une véritable calamité, tant par le mal qu'elle pourrait faire directement parmi nous, que par la dangereuse influence de l'exemple qu'elle aurait sur l'établissement ou la conservation d'un faux système sanitaire chez d'autres nations!

Pénétré de la rigueur de mon devoir comme honoré de la confiance du Ministre, et en ma qualité de Français et de serviteur du Roi, je me suis imposé, dans cette circonstance, l'obligation de m'élever seul contre le travail de la Commission. Et ce devoir rigoureux, je l'ai rempli, non sans quelque peine, d'abord directement auprès de la Commission elle-même ( Voyez la Déclaration provisoire à l'autre page ), et ensuite auprès du Ministre, à qui j'ai eu l'honneur de remettre ma Déclaration; je le remplis aujourd'hui auprès du Souverain et de ses Ministres; auprès des Chambres; auprès de la Nation toute entière, par la publication de ce Mémoire. Je sais tout ce que ma démarche peut m'attirer de désagrémens; mais je m'en consolerais aisément, si elle est couronnée de succès, et si ma patrie en recueille les avantages. Dans le cas contraire, ma récompense sera dans mon cœur: j'aurai du moins combattu avec courage; et, en soldat fidèle, je mourrai, s'il le faut, au poste d'honneur.

DÉCLARATION PROVISOIRE contre le travail de la Commission Sanitaire centrale du Royaume,

Par M. JEAN DEVÈZE, l'un de ses Membres.

MESSIEURS,

*Avant d'établir des lazarets et des quarantaines, avant d'organiser par une loi des mesures sanitaires à opposer au développement et à la propagation de la fièvre jaune sur les côtes et frontières de France, il faut savoir si ces moyens sont propres à remplir le but qu'on se propose. Autrement ce serait abuser d'une manière étrange de la confiance du Ministre ; ce serait tromper le Gouvernement et la Nation ; ce serait préparer à la Commission elle-même, n'en doutez pas, Messieurs, des regrets cuisans pour l'époque peu éloignée où elle aurait à se repentir d'avoir méconnu ses devoirs, compromis les intérêts de l'humanité, ceux du commerce et de l'honneur national.*

*Or, comme le lazaret, érigé à Marseille contre la peste d'Orient, a suffi pour tranquilliser les esprits sur les dangers de cette maladie ; comme une masse imposante de documens et de faits incontestables qui ne peuvent être ignorés des médecins qui m'entendent, et qui ont été recueillis sur tous les points du globe où*

*la fièvre jaune exerce ses ravages, attestent que cette maladie n'est jamais contagieuse, jamais importée; qu'elle se développe toujours par des causes locales, et qu'elle n'est pas communicable par voie d'inoculation, il était du devoir de la commission d'adopter la proposition que j'avais eu l'honneur de lui faire; proposition qui consistait à répéter les expériences d'inoculation déjà faites, et à en tenter de nouvelles.*

*C'était la seule manière de résoudre l'importante question qui devait servir de base à la loi. Par là on eût éclairé la religion du Ministre, et l'on eût fait ce que la raison, d'accord avec les intérêts de l'humanité et ceux de l'honneur national, nous commandait à tous.*

*Mais, Messieurs, comme ma voix n'a pas été écoutée, et que la loi proposée par la Commission repose sur des erreurs, dont les résultats ne peuvent qu'être déplorable, déterminé par mon amour pour la science et pour l'humanité, et surtout par mon respect pour la gloire du Souverain, je déclare protester formellement contre le travail de la commission; et je dépose la présente Déclaration sur le bureau, afin qu'elle soit insérée dans le procès-verbal du jour.*

Paris, le 22 mai 1821.

DEVÈZE.

---

# MÉMOIRE AU ROI

EN SON CONSEIL DES MINISTRES,

ET AUX CHAMBRES,

OU

*Protestation contre le travail de la Commission sanitaire centrale du Royaume, instituée à l'effet d'examiner les dispositions législatives et administratives qu'il serait utile d'adopter pour organiser le Service sanitaire des Côtes et Frontières de la France.*

---

LA gloire de ma patrie, celle du Souverain qui veille avec tant d'éclat sur ses destinées, l'intérêt de l'humanité, celui de la science, m'imposent l'obligation pénible de m'élever publiquement contre un projet de loi désastreuse, préparée par la Commission dont je fais partie. Ce qui imprime à ce projet un caractère qui le rend indigne du siècle et de la nation qui le voient paraître, c'est qu'il porte sur une base éminemment fautive, celle d'une prétendue importation de la fièvre jaune dans nos climats d'Europe par voie de contagion.

Inutilement donc, des observateurs exacts et judicieux auraient, depuis plus d'un quart de siècle, recueilli à diverses latitudes des faits nombreux et irrécusables qui attestent que cette maladie se développe toujours par des causes locales, et qu'elle ne peut jamais ni être transportée d'un lieu dans un autre, ni être communiquée d'un individu malade à un individu sain, hors du foyer où elle a pris naissance; inutilement des hommes courageux et ardens indagateurs de la vérité auraient tenté, jusque sur eux-mêmes, des expériences variées qui toutes viennent déposer en faveur de ces faits et les confirmer; la commission centrale ne daignera ni peser les premiers, ni répéter les secondes; elle repoussera au contraire les uns et les autres, fermera opiniâtrement les yeux à la lumière, et caressera l'erreur avec délices. Les médecins estimables qui auront consacré de longues veilles et affronté mille dangers pour recueillir ces faits et pratiquer ces expériences, soit entre les tropiques, soit dans la Nouvelle-Angleterre, elle les déclarera observateurs inexacts ou incompetens; elle en dira autant des médecins qui auront vu cette maladie se développer en Europe par des causes locales et sans importation. Suivant elle, il n'y aura d'opinion bien assise sur le caractère contagieux de cette maladie, que celle qui résulte de la lecture de vieilles chroniques, des récits infidèles de quelques voyageurs étrangers à l'art, de quelques observations recueillies à la hâte au milieu des camps, ou par des excursions rapides faites au nom du Gouvernement français dans la péninsule espagnole, où l'émission de l'opinion contraire était encore naguère un crime punissable des peines les plus sévères (1).

---

(1) En 1801, M. Armesto, officier distingué de la marine royale espagnole et observateur instruit, publia à Cadix un petit écrit sur la fièvre jaune qui venait de désoler cette ville. Il y faisait connaître les véritables causes de cette épidémie, et les montrait dans la nature même des localités, qu'il trouvait semblables partout où ce terrible fléau se développait avec le plus d'énergie. Son ouvrage, soumis à la censure, ne fut pas lu; et, comme on

C'est ainsi qu'environnée de ténèbres, la commission n'a pu éclairer le Gouvernement sur les grands intérêts qui lui sont confiés; c'est ainsi qu'entre ses mains la législation sanitaire en France menace de rétrograder vers les tems qui l'ont vue naître, et en raison inverse des progrès des lumières du siècle; c'est ainsi que le système quarantainère, enfanté par l'erreur, avec les cordons et les autres mesures prétendues sanitaires, vont être maintenus avec plus de rigueur que jamais. Au lieu de travailler à assainir les localités qui, sous certaines températures et conditions atmosphériques, peuvent développer les miasmes procréateurs de la fièvre jaune, on condamnera au feu, tout innocens qu'ils soient, les effets qui auront servi aux malades, comme on y condamnait autrefois les gens convaincus de sortilèges. Au lieu d'envoyer les malheureux atteints de l'épidémie chercher leur salut dans des lieux sains et bien aérés, une loi barbare les retiendra plongés dans l'atmosphère impure qui a créé leur maladie, et où ils ne trouveront désormais que le désespoir et la mort. Au lieu de faire fuir aux personnes que l'épidémie n'a pas encore atteintes ces foyers d'infection où leur perte se prépare, on les y retiendra impitoyablement attachées; au risque d'augmenter l'encombrement qui, dans certains cas, peut accroître l'activité des miasmes délétères dont elles seront environnées; au risque de les laisser, sans consolation et sans secours, éloignées de leurs parens,

---

attachait peu d'importance aux observations d'un homme étranger à la médecine, on en permit l'impression. L'ouvrage parut donc, revêtu des approbations et des privilèges usités; mais quel ne fut pas le scandale quand on sut que M. Armesto avait eu le courage de dévoiler la non-importation et la non-contagion de la fièvre jaune? Le collège de médecine jeta les haut cris, dénonça l'audacieux au tribunal de l'inquisition. Il fut arrêté, garroté, plongé dans un noir cachot, et obligé d'abjurer son erreur en suppliant, c'est-à-dire en robe de cilice, la corde au cou, les pieds nus et la torche à la main. Tous les exemplaires saisis furent brûlés, et le pauvre auteur obligé de quitter l'Espagne. Voy. Alphonso de Maria, Mém. sur les Épidémies de l'Andalousie, de 1800 à 1819.

de leurs amis , en proie aux affections les plus tristes et en même tems les plus propres à développer la maladie. Et encore, pour l'exécution de cette loi appelée sanitaire , mais en tout semblable à celle qui ordonnerait de tirer sur des malheureux qui chercheraient à s'échapper du feu , faudra-t-il avoir recours à des mesures qui traînent après elles la terreur, l'épouvante et la famine , portent un préjudice notable aux relations commerciales, sont onéreuses aux Gouvernemens, propres à faire naître le mal qu'on veut éviter, et toujours incapables d'en arrêter la marche. Certes les fruits qu'on recueillerait de l'obtention de cette loi seraient bien amers pour la Commission qui l'aurait préparée, pour le Ministre qui l'aurait provoquée, pour les Législateurs qui l'auraient rendue. Encore quelques instans , et la vérité sortira triomphante de la lutte à laquelle elle est soumise de la part de médecins recommandables qui , faute sans doute de s'être trouvés dans des lieux et des circonstances favorables à sa recherche, n'ont pu être frappés de son éclat; et de la part d'autres médecins non moins recommandables qui , d'abord incrédules comme les premiers sur la qualité non-contagieuse de la fièvre jaune, ont abjuré leur erreur, après avoir consulté long-tems le grand livre de la nature à la clarté du flambeau de l'expérience.

Je sais que les auteurs de l'opinion contraire à celle que je professe ne manqueront pas d'objections, au moins spécieuses, pour appuyer leur projet de loi sanitaire. J'extrais ici à dessein de la belle préface du traité du typhus d'Amérique, par M. Bailly, un passage qui me paraît renfermer les principales :

« Si les gouvernemens brisaient les barrières élevées par la prudence, l'Europe verrait incessamment ses plus belles contrées devenir la proie de la nouvelle peste. Les moyens possédés pour nous garantir des maux qui abrègent notre existence sont tellement limités, qu'il serait aussi dangereux que criminel de les circonscrire lorsqu'on devrait les agrandir. Les hommes d'état, fort heureusement pour l'humanité, calculent avec plus de sagesse et de mesure que les personnes livrées aux spéculations hypothé-

tiques. La mort d'un million d'hommes enlevés à la malheureuse Ibérie, dans l'espace de quatre années, en couvrant l'Europe d'effroi, réveilla la sollicitude des chefs des nations. De toutes parts de nombreuses commissions médicales furent dirigées sur le théâtre de ces déplorables catastrophes, pour éclairer à leur retour les magistrats suprêmes. Parmi nous, l'inquiétude est alimentée par le voisinage de contrées remplies de deuil. Le ministère observe sans interruption les progrès du fléau; et favorisé de tout son pouvoir les travaux qui peuvent concourir à nous en préserver.

« Ont-ils bien apprécié les dangers de leurs opinions, ceux qui s'élèvent hardiment contre le principe de la contagion; sous le vain prétexte de n'avoir pas aperçu ses traces dans les épidémies soumises à leur observation? ont-ils étudié assez profondément le génie du typhus, pour assurer qu'il n'est pas dans son essence de se communiquer? ont-ils suivi sa marche dans les diverses régions, et consulté la nature des climats des deux mondes? ont-ils calculé toutes les circonstances locales qui peuvent aigrir un mal, dont la source et les élémens échappent à notre sagacité? ont-ils enfin réfuté victorieusement ces preuves péremptoires, nées des faits les plus nombreux et les plus authentiques, qui attestent qu'il est transmissible d'individu à individu, de même qu'il est susceptible d'être importé d'une région dans une autre; où il acquiert peut-être une nouvelle énergie?

C'est en tenant un pareil langage devant les gouvernans, devant les hommes d'état, qu'on les plonge dans un abîme d'erreurs dont ils ne peuvent plus s'arracher. C'est en remplissant leur ame de terreur qu'on les force à abandonner des réalités pour poursuivre des chimères, et à trahir les intérêts de l'humanité, lorsqu'ils croient les servir. C'est ainsi que, rendus sourds à la voix de l'expérience; ils établissent à grands frais d'inutiles et dangereux lazarets, dans le but de se défendre d'un ennemi imaginaire; pendant que ces mêmes fonds pourraient être employés utilement à conjurer ces fléaux destructeurs qui menacent nos cités; soit en assainissant

des plages ou des marais fangeux par des saignées ou des dessèchemens; soit en portant la salubrité dans nos habitations par le lavage et le nétoyage des rues, des places, des canaux, par le déblaiement de toutes les substances animales ou végétales propres à entrer en fermentation putride pendant les températures humides et chaudes; soit enfin par toute autre mesure sanitaire dictée par les lois hygiéniques sagement interprétées.

En vain donc la raison, d'accord avec l'expérience, criera sans cesse aux contagionistes : Hé, Messieurs ! ces formidables épidémies de fièvre jaune, qui naissent toujours dans les lieux malsains, par les hautes températures de l'atmosphère, après des pluies abondantes, c'est-à-dire au milieu de tous les agens de décomposition, qui cessent à l'époque où l'abaissement de la température et la sécheresse amenée par les gelées imposent silence à ces agens destructeurs; ces formidables épidémies qui se développent et se propagent avec tant d'activité qu'elles moissonnent à-la-fois des milliers d'individus, frappent et les oiseaux dans les airs et les poissons dans les eaux, dessèchent les plantes et portent la désolation sur tout ce qui existe dans les vastes foyers de leur maligne influence; pouvez-vous raisonnablement les attribuer à des parcelles de matière virulente transmises d'un individu à un autre, ou apportées dans une lettre ou dans un ballot de marchandises ? Vous ne le croyez pas, et vous n'oseriez le soutenir. La futilité, j'ai presque dit la niaiserie, d'une pareille assertion deviendrait par trop frappante pour les bons esprits, tout asservis qu'on les tienne à des préjugés populaires, enfantés par la frayeur, et perpétués d'âge en âge par des observateurs prévenus et par des écrivains superficiels.

Supposons pour un instant qu'un ou plusieurs individus, contagés par un ballot de marchandises, aient, en dépit des mesures sanitaires, communiqué le virus dont ils sont atteints à des milliers d'autres individus, avec une rapidité dont la propagation d'aucun virus connu ne présente d'exemple, cette contagion pourrait-elle atteindre et les oiseaux et les poissons ? existe-t-il

entre eux et les hommes quelques points de contact qui rende cette communication possible ? en existe-t-il entre eux et les balots contagiés ? Et puis, si la fièvre jaune était réellement contagieuse, ainsi que vous le prétendez, comme il n'y a ni cordons ni lazarets pour les oiseaux et pour les poissons, n'arriverait-il pas inévitablement que cette pestilence serait transmise par eux de proche en proche à tout le globe; et cela avec d'autant plus de facilité que, d'après votre système, la propriété contagieuse peut résider plusieurs mois, et même plus d'une année dans les individus (1) ? Car c'est par ce subterfuge que vous prétendez rendre raison du développement de certaines épidémies de fièvre jaune dans des lieux où il est prouvé, par d'exactes recherches que le virus n'a pu être importé récemment. Vous devriez cependant vous apercevoir que cette explication aventureuse fait le procès aux quarantaines, que vous voulez néanmoins maintenir avec tant de rigueur.

Mais telle est la difficulté que l'on rencontre à soutenir une doctrine erronée, qu'elle vous entraîne sans cesse à des contradictions qui vous trahissent et décèlent la faiblesse de vos preuves et de vos moyens.

*Exemples :* A s'en tenir au passage de M. Bailly que nous avons cité plus haut, on dirait que la propriété contagieuse de la fièvre jaune est toujours assise sur des preuves tellement irréfragables, qu'il serait ridicule de la méconnaître. Comment concilier cette assertion avec ce qu'il dit, page 12 : « Cette maladie » est fort souvent contagieuse, mais elle ne l'est pas toujours », et, page 425 : « Nous disons avec les uns, la fièvre jaune est contagieuse; et avec d'autres, elle est quelquefois dépouillée de ce caractère ». Cette concession serait déjà quelque chose, et nous en prendrions acte, si en médecine on pouvait admettre

---

(1) Pariset et Mazet : Observations sur la Fièvre jaune, pag. 128.

Bailly : Du Typhus d'Amérique, pag. 86.

comme principe, qu'une maladie donnée ne jouit pas toujours des mêmes propriétés. Et cependant tous les contagionistes, dans l'embarras de leurs explications, disent et répètent que telle épidémie, qui n'est pas contagieuse dans tel ou tel pays, dans telle ou telle circonstance, le devient dans tel ou tel autre pays, dans telle ou telle autre circonstance. Ils font la fièvre jaune originaire, tantôt des Antilles, tantôt d'une autre contrée; et prétendent que là elle peut bien n'être pas contagieuse; mais que, transportée dans d'autres climats, elle le deviendra si elle rencontre des circonstances propres à développer en elle ce caractère. Déplorables argumens avec lesquels on prétend en imposer aux peuples et aux gouvernemens. Dites-moi, je vous prie, comment elle pourra être importée dans d'autres climats, si elle n'est pas contagieuse dans celui où elle a pris naissance? transporterait-on le virus vaccinal ou le varioleux, si la vaccine et la variole n'étaient pas contagieuses chez les sujets où on les puise?

M. Pariset, après avoir démontré dans vingt passages de son ouvrage, que la fièvre jaune n'est ni importée ni contagieuse, finit pourtant par dire qu'elle est importée, qu'elle est contagieuse. Et cette conclusion ne paraît pas être chez lui le résultat de son intime conviction, mais la condition nécessaire à l'établissement de nouveaux lazarets et de nouvelles mesures sanitaires; seul but de son voyage en Espagne par ordre du Gouvernement. C'est du moins l'idée que je m'en suis formée par la lecture attentive de son ouvrage; et l'idée vraisemblablement que chacun s'en formera, ne fût-ce que d'après le passage suivant : « Voici, dit-il, une note que je trouve à la page 236 du Traité de la fièvre jaune par l'illustre Aréjula : »

« Les chiens, plus que les autres animaux, furent exposés à la maladie qui affligeait les hommes. Après eux, ce furent les chats, les poules et les serins; ils mouraient en rejetant le sang par la bouche. Les chiens même et les chats offrirent ce dernier symptôme, bien que le plus souvent

» ils eussent des vomissemens et des selles de matières noires.  
 » De trois chiens de chasse et de deux chats que j'avais chez  
 » moi, aucun ne fut épargné; et je remarquai que tous eurent  
 » des déjections noires. Les chiens se sauvèrent, les chats pé-  
 » rirent. Les chevaux, que je vis expirer, furent pris ou de  
 » convulsions générales ou d'un froid de marbre aux extré-  
 » mités. On m'assure qu'à la même époque les pigeons et  
 » d'autres volatiles furent atteints du mal épidémique, et qu'il  
 » y eut une grande mortalité parmi les poissons (1). »

« Quand un observateur aussi respectable que M. Aréjula, continue M. Pariset, atteste un fait, il faut l'en croire sur sa parole; et quand il admet un fait comme probable, on peut sans risque l'admettre comme tel à son exemple (2). Or, à quelles singulières conclusions ne conduiraient pas les faits consignés dans la note que je viens de traduire, sur les sources de ces épidémies, auxquelles participent également les animaux et les hommes? Si les animaux étaient les premiers malades, si les hommes ne l'étaient qu'après eux, ne serait-il pas permis d'en inférer que le principe générateur de la maladie est purement local; qu'il réside, soit dans l'économie des animaux eux-mêmes, soit dans les qualités du sol qui les porte; et que, dans l'un et l'autre cas, ce principe se forme et se développe par l'action soutenue de la chaleur, laquelle détermine, ou dans l'organisation animale, ou dans les vapeurs qui s'échappent de la terre, des combinaisons inconnues jusqu'ici? OÙ SERAIT ALORS LA NÉ-

---

(1) « Dans la fièvre jaune qui affligea Cadix en 1764, les oiseaux de basse-cour furent également atteints de l'épidémie. Dans le muséum du collège, on a conservé des estomacs de ces animaux, qui ont été troués par des gangrènes. »

(2) M. Pariset est beaucoup trop instruit pour ne pas savoir que tous les historiens des grandes épidémies, depuis la peste d'Athènes jusqu'à celles de nos jours, n'ont jamais manqué de noter que ces grands phénomènes dévastateurs portaient leur maligne influence sur tout le règne animal, et même sur le végétal.

CESSITÉ DE RECOURIR A DES MIASMES ÉTRANGERS ? *sorte de ressource qui ne peut satisfaire que des esprits peu difficiles ; car , je le répète , ces miasmes , étrangers eux-mêmes , ayant leur origine , s'en prendre à eux , c'est reculer le problème et non le résoudre. »*

Après de tels aveux , on est étonné de voir que M. Pariset , avec les grandes connaissances qu'il possède , se soit fait contagioniste , et prête les mains à un projet de loi ayant pour but de s'opposer à la transmission des germes étrangers , auxquels il ne croit pas , ou que du moins il regarde comme très-problématiques.

Si je me suis attaché à combattre de prédilection les opinions de MM. Pariset et Bailly , c'est qu'elles me paraissent avoir exercé la plus grande influence sur le projet de loi objet de ma censure. En effet , la commission dont il émane se compose de trois Conseillers d'état , d'un Maître des requêtes , d'un Jurisconsulte , de deux Banquiers , de deux Administrateurs de lazarets , d'un Officier supérieur , d'un Chef de bureau du ministère et de six Médecins , dont cinq professent ouvertement l'opinion de la contagion ; opinion qu'ils font nécessairement partager aux autres membres de la commission ; en sorte que je forme à moi seul la minorité et que ma voix n'a pas même été entendue. Et comme parmi ces cinq médecins , trois n'ont pas vu la maladie et n'ont rien écrit à ce sujet , que M. Pariset l'a à peine aperçue et que M. Bailly est le seul qui ait pu étudier la fièvre jaune , pour avoir été assez long-tems témoin des ravages qu'elle exerce sur les Européens qui abordent les climats brûlans de tropiques , son opinion a dû être la seule prépondérante , la seule qui pût m'être opposée , à moi qui ai observé soigneusement cette maladie dans les deux Amériques , à moi qui , dès l'année 1794 , ai proclamé le premier <sup>1)</sup> , d'après une expérience de vingt années sous diverses latitudes ,

---

(1) Devèze : (Jean) Dissertation sur la Fièvre jaune qui régna à Philadelphie en 1793.

qu'elle n'était jamais contagieuse, et qu'elle naissait toujours de causes locales. Malheureusement pour M. Bailly, il se trouve en opposition de doctrine, relativement à la nature contagieuse de la fièvre jaune, et avec lui-même comme on l'a vu, et avec tous les médecins et chirurgiens français qui ont exercé ou qui exercent avec quelque distinction dans les régions équatoriales; tels sont MM. Valentin, Dalmas, Savarésy, Peyre, Lefort, Lavallée, Cassan, Dariste aîné, Dariste jeune, Gaubert, Luzeau, Peyré, etc., etc. L'opinion de ces médecins sur le caractère non-contagieux de la fièvre jaune est consignée dans les ouvrages qu'ils ont publiés; dans des mémoires particuliers dont toutes les sociétés et les journaux de médecine retentissent; dans des rapports faits à l'Autorité, et qu'il est facile d'extraire des cartons du ministère de la marine, où ils sont déposés.

J'ai entre les mains la copie d'une lettre inédite, écrite à un médecin de cette ville par M. Peyré, ancien médecin des hôpitaux militaires de Saint-Domingue et de la Martinique, datée du Fort-Royal le 4 mars 1821. L'auteur établit sur des preuves irrévocables • que la fièvre jaune n'est jamais contagieuse; que cette  
 • maladie, qui a existé de tous tems dans les climats situés  
 • entre les tropiques depuis que les Européens y ont formé des  
 • établissemens, n'est autre chose que la fièvre endémique du  
 • pays, qui acquiert son plus haut degré d'intensité par les cha-  
 • leurs excessives et par les grandes pluies qui ont lieu dans les  
 • trois mois d'hivernage; qu'elle n'attaque que les nouveaux  
 • arrivans d'Europe; que les créoles et les personnes acclima-  
 • tées en sont exempts; qu'elle ne se communique pas d'indivi-  
 • du à individu, ni d'un pays à un autre par des denrées expor-  
 • tées....; qu'il a émis cette opinion en 1819, d'après l'invita-  
 • tion qui a été faite par l'administrateur et gouverneur de la  
 • colonie de la Martinique à tous les médecins et chirurgiens de  
 • cette colonie, d'émettre leur opinion sur la question impor-  
 • tante de la contagion de la maladie; qu'il ignore si le ministère  
 • de la marine a eu communication de son travail et de celui des

• différens médecins et chirurgiens de la Colonie, qui ont été  
 • consultés (1). »

A des témoignages si prépondérans on pourrait joindre ceux des médecins français établis à la Nouvelle-Orléans, et sur l'avis unanime desquels le lazaret de cette ville vient d'être fermé, même pour les bâtimens venant de l'île de Cuba où la fièvre jaune est endémique. C'est instruits par l'expérience qu'ils ont pris une pareille résolution. Ils connaissent toute l'insuffisance et le ridicule d'un lazaret pour empêcher le développement d'une maladie dont le foyer est dans la ville. J'ai sous les yeux un rapport fait à la société médicale de la Nouvelle-Orléans sur les épidémies de la fièvre jaune dont cette ville a été le théâtre en 1818 et en 1819. Il y est établi sur des preuves irréfragables qu'elle n'y a pas été importée; qu'elle n'est point contagieuse, et qu'elle y doit sa source à des causes locales.

Leur opinion sur le caractère de la fièvre jaune est en tout semblable à celle des médecins anglais ou anglo-américains qui exercent avec quelque célébrité dans un point quelconque des climats du Nouveau-Monde. Parmi eux, je citerai les Samuel Mitchill, les Edward Miller, les Smith, les Benjamin Rusch, les Félix Pascalis, les Potter du Mariland, les Fsirth, qui ont publié leur doctrine, soit dans des ouvrages particuliers, soit dans le *medical repository*, excellent journal de médecine qui s'imprime à New-York, et qui contient des documens précieux sur cette matière.

Nous avons un exemple tout récent de l'opinion unanime des médecins de Savannah sur la non-importation de la fièvre jaune et sur son développement par des causes locales. Elle résulte d'une lettre écrite de cette résidence, à la date du 26 octobre dernier, à S. Exc. le Ministre de la marine, par le chancelier du vice consulat de France. En voici la teneur: • Il s'est déclaré ici une épi-

---

(1) Je sais que ces divers rapports existent au ministère de la marine.

» démie des plus désastreuses , qui n'a épargné ni les étrangers ,  
 » ni les indigènes. Les blancs comme les nègres , que l'on a tou-  
 » jours vus respectés par la fièvre jaune, y succombèrent de la ma-  
 » nière la plus effrayante. La ville , qui compte neuf à dix mille  
 » âmes de population blanche, vit ce nombre réduit à douze ou  
 » quinze cents personnes. Tout le monde cherche dans l'intérieur  
 » des terres un refuge contre ce fléau qu'on ne vit jamais si fu-  
 » neste. Il n'y a pas eu d'importation ; les causes étaient toutes  
 » locales. Les médecins , d'une commune voix , l'attribuent : 1°. à  
 » la grande quantité de pluie tombée et aux vents humides du  
 » nord-est, qui ont constamment régné depuis le 26 août jus-  
 » qu'au commencement de septembre ; 2°. au défaut de mouve-  
 » ment dans l'atmosphère pendant les chaleurs ; 3°. aux décom-  
 » bres dont la ville est remplie, depuis l'incendie du 11 janvier  
 » 1820 qui en a détruit plus d'un tiers; et surtout au peu de  
 » soin que les habitans ont donné à l'entier dessèchement des  
 » rizières qui bordent leur ville, et dont les saignées sont encore  
 » remplies d'eau stagnante , de végétaux corrompus et d'une  
 » quantité prodigieuse d'insectes morts ou vivans ; 4°. enfin aux  
 » nombreuses tiges de *metia azedarach*, communément appelé  
 » lilus de l'Inde, (*pride of India*) dont les émanations sont  
 » très-fortes, et qu'on a multiplié à l'excès dans l'intérieur de la  
 » ville. La réunion de toutes ces causes a donné à la fièvre jaune  
 » un caractère de malignité tel, qu'elle a été mortelle pour tous  
 » ceux qu'elle a frappés. On ne cite pas un seul exemple de  
 » guérison. »

Mais, invoquons des autorités plus rapprochées de nous. La so-  
 ciété royale de médecine de Marseille, dont l'avis doit être d'un  
 grand poids dans la balance, a fait insérer dans le compte rendu  
 de ses travaux, pour l'année 1819, une notice importante pour  
 l'éclaircissement de la question dont il s'agit. Après y avoir payé  
 un tribut d'éloges à M. Valentin et avoir parlé avantageusement  
 des divers ouvrages qu'il a publiés, elle confirme par son témoi-  
 gnage la vérité des faits qu'il avance; et elle en rapporte d'autres

qui lui sont propres et qui tous tendent à prouver que la fièvre jaune n'est pas contagieuse. MM. Segaud, Seux, Delacourt, Girard, et Muraire, ont soigné dans le lazaret de Marseille des hommes frappés de la fièvre jaune sur le navire la Colombine, qui était parti de lieux où cette maladie n'existait pas; ils n'ont pas découvert un seul exemple de contagion.

M. le professeur Broussonet a traité dans l'hôpital de Montpellier, jusqu'à onze à la fois, des soldats venant de Rose sur le littoral de la Catalogne, lesquels à leur arrivée se trouvaient atteints de la fièvre jaune. Malgré les contacts les plus immédiats, ils ne l'ont communiquée à personne.

Il en avait été de même au lazaret de Marseille, où, en 1804, l'on avait transporté plusieurs individus sortis de navires étrangers avec la fièvre jaune. La plupart ont succombé; les cadavres ont été ouverts, et il n'y a eu aucune transmission de virus.

M. Robert, l'un des médecins du même lazaret, m'écrit, à la date du 18 octobre 1820, qu'au mois de juin 1811 la chaleur ayant été excessive dans tout le midi, les blés furent brûlés avant leur maturité, et la fièvre jaune se déclara à Marseille sans importation (1); que cette maladie fut fatale au chambellan et à un des aumôniers du Roi d'Espagne Charles IV, ainsi qu'à onze autres habitans de Marseille; que les symptômes étaient ceux de la fièvre jaune des Antilles. Il ajoute qu'il est bien démontré pour lui que cette maladie était sporadique, et nullement contagieuse.

M. Portal, premier médecin du Roi, a observé à Paris deux cas de fièvre jaune sporadique, qui n'a pas été contagieuse. Il a invité le médecin appelé en consultation avec lui à ne pas ébruiter le fait, pour éviter de répandre l'alarme.

Que penser, après tous ces faits, et tant d'autres qui se

---

(1) Cette lettre à été publiée par M. Sédillot, à la suite de l'opinion de M. Lefort.

pressent en foule sous ma plume, mais qu'il serait trop long de rapporter ici? que penser, dis-je, de prétendues observations médicales qui auraient été recueillies par M. Moreau de Jonnés, au Fort-Royal de la Martinique, sur la propriété contagieuse de la fièvre jaune? Que penser de l'article Fièvre jaune du dictionnaire des Sciences médicales; des différens écrits de ce savant voyageur, et surtout de sa monographie de la fièvre jaune, auxquels ces observations servent de bases? Écoutons M. Peyré (lettre citée) établir que les observations médicales de M. Moreau de Jonnés sont toutes spéculatives : « Qu'elles n'ont pas été recueillies dans l'hôpital, et que, quoique plein d'humanité et naturellement porté à s'instruire, il n'a jamais contracté l'habitude de suivre la clinique du médecin chargé du service à l'hôpital militaire....; que M. Moreau de Jonnés n'a jamais été commandant de place ni aide-de-camp du gouverneur, et n'a jamais eu, par la nature de ses fonctions, comme aide-de-camp du général d'Houdetot, la moindre surveillance des hôpitaux; laquelle appartient de droit et de fait à l'officier d'administration chargé du service et de la police des hôpitaux..... J'atteste, ajoute-t-il, n'avoir jamais vu M. Moreau de Jonnés exercer aucune surveillance dans l'hôpital du Fort-Royal; et qu'il n'y a jamais été vu par aucun des médecins et chirurgiens de cet hôpital, qui sont encore tous existans. » Je ne me serais pas permis de publier ces passages extraits fidèlement et textuellement de la lettre de M. Peyré, si M. Moreau de Jonnés, en sa qualité de membre de la commission, n'avait, pour sa part, contribué à faire germer, croître et fortifier l'erreur funeste sur laquelle est fondé le projet de la loi que je combats.

Cependant, il en faut convenir, l'erreur de la commission centrale a pris naissance dans une source légitime, et le gouvernement a cherché à s'éclairer avant d'agir. Depuis 1800, que la péninsule espagnole est devenue le théâtre de vastes épidémies de fièvre jaune, la surveillance du gouvernement français s'est toujours tenue éveillée sur le meilleur système de préservation à adop-

ter. Dans ce dessein, trois commissions ont été successivement envoyées dans cette région pour y étudier le caractère de la maladie et les causes de son développement et de sa propagation rapides. Le choix des médecins qui composèrent les commissions présentait d'immenses garanties : des lumières étendues, des documens précieux, devaient saillir de leurs efforts combinés. Trois ouvrages sortis de leurs plumes (1) devaient fixer irrévocablement la doctrine sur la grande question qui touche de si près aux intérêts sociaux et commerciaux, à la santé publique, à la politique des états. Pourquoi faut-il que sur ce point on n'y rencontre qu'incertitude et obscurité? En voici l'explication.

Les deux premières commissions ne sont arrivées en Andalousie qu'après la cessation de l'épidémie; elles n'ont pu l'observer par elles-mêmes. La troisième n'a vu que quatre ou cinq malades, seuls restes de l'épidémie expirante à l'approche de l'hiver. Il en résulte que leur opinion, formée de toutes pièces, n'est point fondée sur leurs observations personnelles, mais sur des documens plus ou moins inexacts, recueillis çà et là, dans un pays où il était défendu, sous peine d'être livré à l'inquisition, de professer une autre opinion que celle de la contagion (Voyez plus haut, pag. 2, la note relative à M. Armesto); chez un peuple profondément asservi à l'empire des préjugés, et d'ailleurs fort, dans son aveuglement sur la question qui nous occupe, de l'autorité du collège de médecine de Philadelphie.

En effet, en juin 1793 une épidémie de fièvre jaune très-meurtrière vint affliger la capitale de la Pensilvanie. Le gouvernement consulta cette compagnie célèbre sur les mesures à prendre contre ce redoutable fléau. Quoiqu'aucun de ses membres ne connût la fièvre jaune, sa déclaration fut que la maladie était *contagieuse*

---

(1) Berthe : Précis historique sur la maladie qui a régné dans l'Andalousie en 1800. Bailly : Du Typhus d'Amérique. Pariset et Mazet : Observations sur la Fièvre jaune.

*importée*, et qu'il fallait placer des signes aux maisons renfermant des individus atteints par l'épidémie. Aussitôt la frayeur s'empara de tous les esprits et le désordre fut extrême. Gouvernans, magistrats, commerçans, tous prirent la fuite. Les liens les plus sacrés furent rompus : l'ami abandonna son ami, le fils son père, le mari son épouse, la mère ses enfans. Ce qui restait de médecins dans la ville ne suffisait pas; ils étaient d'ailleurs frappés de terreur et sans expérience. Les désastres de Saint-Domingue m'avaient jeté sur cette terre hospitalière; je m'y dévouai au service des malheureux. Quelques succès appellèrent sur moi l'attention publique; et je fus, quoique étranger, chargé seul du service médical de l'hôpital Bush-Hilly uniquement destiné à recevoir les malades atteints de la fièvre jaune. Des faits multipliés y vinrent bientôt confirmer dans mon esprit ce que vingt années d'expérience sous les tropiques m'avaient appris sur le caractère non-contagieux de la fièvre jaune, et sur l'identité de celle qui affligeait la capitale de la Pensilvanie avec celle qui régnait habituellement aux Antilles. En 1794, je publiai à Philadelphie mes observations sur cet important sujet. Ma doctrine, si nouvelle pour les médecins de cette grande cité, trouva, là comme ici, beaucoup de détracteurs; mais bientôt elle fut examinée attentivement; puis soumise à des expériences rigoureuses par des hommes aussi courageux qu'amis de l'humanité; puis enfin adoptée par presque tous les médecins célèbres qui florissent en grand nombre dans l'Amérique du nord; et parmi lesquels je me plais à citer de rechef les Rush, les Miller, les Mitchill, les Smith, les Potter, les Fsirt, les Pascalis.

Mais, ô exemple déplorable du faux orgueil qui maîtrise si souvent les corps savans! le collège de médecine de Philadelphie, tout entouré qu'il était de lumières, tint les yeux fermés à l'observation, resta inébranlablement attaché à la fausse doctrine qu'il avait d'abord proclamée. Nous recueillons aujourd'hui les fruits amers de sa coupable résistance. A l'appui de son autorité, l'erreur s'est répandue avec une rapidité extrême dans la pénin-

sule espagnole, lorsqu'en 1800 une épidémie de fièvre jaune des plus meurtrières se développa et porta la désolation et l'effroi dans l'Andalousie. Cette erreur s'empara du peuple et du gouvernement; le collège de médecine de Cadix lui-même ne put s'en défendre entièrement. La vérité fut proscrite, et sa recherche regardée comme un crime à déférer aux tribunaux. C'est à cette source empoisonnée que les commissions françaises ont été puiser les faux documens, sur lesquels la commission centrale veut à toute force fonder, à grands frais, un système quarantainère digne des siècles barbares.

Cependant des médecins espagnols, profondément instruits, méditaient depuis long-tems dans le silence du cabinet le triomphe des saines doctrines : la liberté de la presse est venue enfin favoriser leur projet. Déjà deux ouvrages de la plus haute importance, fruits de vingt années d'épreuves, ont paru. Ils établissent très-clairement qu'en Espagne la fièvre jaune est identique avec celle des deux Amériques; qu'elle n'est point contagieuse; qu'elle n'a pas été importée dans la péninsule; qu'elle s'y développe, comme partout ailleurs, par des causes locales; qu'on l'a observée de tous tems à Cadix où elle est souvent épidémique; que, dans les saisons chaudes, les habitans des provinces septentrionales peuvent la prendre dans cette cité, lors même qu'elle n'y existe pas; ainsi que les européens la prennent sous les tropiques lorsqu'il n'y règne que des maux de gorge, des choléra-morbus, des fièvres rémittentes : c'est une espèce de tribut que les nouveaux-venus paient aux climats; qu'enfin rien n'est plus chimérique que la confiance qu'on accorde aux quarantaines, aux cordons et autres mesures dites sanitaires, qui sont oppressives, coûteuses pour l'état, ruineuses pour le commerce, capables souvent de provoquer le mal qu'on veut éviter, sans jamais empêcher ni retarder la marche de la maladie.

Le premier de ces ouvrages est de M. Francisco Salva, professeur de médecine clinique à l'académie pratique de Barcelonne. Il se compose presque uniquement de lettres adressées à ce savant par

les médecins de Cadix les plus recommandables, en réponse à ses questions sur la fièvre jaune qui ravageait leur ville (1). En sorte qu'il présente réunies les doctrines de plusieurs hommes de mérite, qui n'ont encore rien publié sur cet important sujet. L'avertissement placé en tête contient une citation pleine de force et de vérité, qu'il est important de reproduire ici, parce qu'elle offre une grande leçon aux faiseurs de lazarets. Elle est tirée de l'ouvrage de don Ramon Lopez Mathéos, ayant pour titre : *Pensées sur la philosophie de la législation*, Madrid, 1810, page 176, articles police et hygiène publique. • Il est hors de doute qu'on a

- » manqué, sous tous les rapports, aux soins qu'exigeait une bonne
- » administration, et que toutes les mesures prises se ressentirent
- » du désordre, de la confusion et du despotisme qui régnaient
- » alors. De faux oracles étaient consultés; leurs stupides et capri-
- » cieuses réponses étaient la règle unique qui dirigeait nos admi-
- » nistrateurs. Et alors qu'avaient à faire les bons esprits? sinon à
- » rester victimes de leur amour pour l'humanité et pour tout ce
- » qui constitue les intérêts sociaux. En preuve de ce que j'avance,
- » on n'a qu'à se rappeler le spectacle que présentaient l'Anda-
- » lousie et plusieurs autres contrées de l'Espagne dans les pre-
- » mières années de ce siècle. Il était clair que cette fièvre jaune,
- » qui nous avait envahis, malgré ses terribles symptômes, n'avait
- » rien de contagieux. Et cependant des professeurs, d'ailleurs ins-
- » truits, n'en furent pas moins trompés par les bruits que laissa
- » répandre sur la nature du mal un gouvernement également
- » despote et ignorant (2). De grandes populations furent sévère-
- » ment confinées dans leur territoire; et l'on vit périr beaucoup

---

(1) M. Salva a exposé particulièrement sa doctrine, sur la non-contagion et la non-importation de la fièvre jaune, dans sa seconde année chimique.

(2) Ce n'est pas sur le chef du Gouvernement espagnol que doit être déversé le blâme; le cœur des Bourbons est toujours ouvert à l'infortune: c'est avec les fonds de sa propre cassette qu'à cette époque le roi d'Espagne pensionnait les médecins qu'il envoyait au secours des malheureux. Mais on a trompé son gouvernement, comme on veut tromper le nôtre.

» de victimes , dont une liberté entière eût sauvé la vie. En sup-  
 » posant que ces mesures eussent pu paraître nécessaires dans le  
 » commencement, en était-il de même quand tout ce qu'il y avait  
 » en médecine d'hommes instruits et vrais eurent résolu le pro-  
 » blème de la prétendue contagion ? Les cordons cependant n'en  
 » furent pas moins maintenus, et l'ignorance, qui ne pouvait vou-  
 » loir convenir de ses torts, prévalut contre l'expérience et la raison :  
 » ce qui fut cause que le fatal préjugé de la contagion resta publi-  
 » quement accrédité. »

Le second ouvrage est un mémoire sur les épidémies de l'An-  
 dalousie, de 1800 à 1819, par M. Alphonso de Maria, professeur en  
 médecine et en chirurgie à Cadix. Il est riche de faits et très-sub-  
 stantiel. Sa lecture doit intéresser également et les médecins et les  
 personnes étrangères à l'art. Ils y trouveront démontré que la cha-  
 leur et le défaut de ventilation ont dégagé et accumulé des parti-  
 cules *infectantes* de vastes et nombreux foyers , qui y sont indi-  
 qués. L'auteur prouve que la maladie a existé de tems immémor-  
 rial dans la péninsule. Il en prévoit le retour; et prédit le danger  
 et l'inutilité des mesures sanitaires adoptées jusqu'ici.

### EXPÉRIENCES.

A cette masse d'autorités imposantes qui témoignent hautement  
 en faveur de grandes vérités , qu'on voit se reproduire sur tous  
 les points du globe où la fièvre jaune se déclare , il convient de  
 joindre l'autorité des expériences. Devant elle doivent s'anéantir  
 pour jamais toutes ces divagations , toutes ces incertitudes , toutes  
 ces suppositions , toutes ces hypothèses , tous ces sophismes , en-  
 fans de la peur , de l'ignorance et de préjugés sans cesse combattus  
 et sans cesse renaissans. Il n'est pas permis aux médecins du 19.  
 siècle, non plus qu'aux gouvernans, de rester plus long-tems sous  
 leur domination , lorsqu'il s'agit de décider irrévocablement la  
 plus importante question qui ait jamais été agitée en médecine.

La science sur ce point est riche de deux sortes d'expériences. Le hasard et la nécessité ont fourni les premières. Des individus sains se sont trouvés en contact médiat ou immédiat avec des individus malades ou morts de la fièvre jaune, avec leurs diverses humeurs, avec leurs dépouilles ou autres objets qu'ils auraient pu contaminer, sans qu'il y ait eu contagion. L'amour de la vérité et un honorable dévouement ont produit les secondes. Des médecins qui se sont rendus l'honneur de leur siècle, ont essayé publiquement, sur eux-mêmes, toutes les voies de contagion possibles; et la maladie ne s'est pas communiquée. Mais, je répète ici ce que j'ai dit ailleurs, la condition indispensable à la légitimité de ces expériences est que les individus qui en deviennent les sujets n'aient eu aucune communication avec les foyers d'infection: autrement on pourrait s'y méprendre; et attribuer à la contagion ce qui ne serait que le résultat de l'action des causes locales.

M. Valentin et moi, ainsi que beaucoup de savans médecins de l'Amérique du nord, nous nous sommes convaincus, par des expériences multipliées et incontestables, que des personnes atteintes de la fièvre jaune, transportées hors des lieux infectés, dans d'autres plus élevés et plus salubres, n'y ont jamais communiqué la maladie; que les individus qui ont soigné les malades hors de la sphère *d'infection*, qui ont porté leurs vêtemens, couché dans leurs draps et sur les fournitures de leurs lits, soit pendant la maladie, soit après la mort, n'ont pas contracté la fièvre jaune, et n'ont pas même éprouvé la plus légère altération dans leur santé; que des coffres, des ballots renfermant des objets qui avaient servi aux malades, et qui étaient extraits de maisons où plusieurs étaient morts de cette fièvre, ne l'ont transmise en aucun tems aux habitans des campagnes; qu'il n'y a point d'exemple que ceux qui ont ouvert des cadavres d'individus transportés et morts dans des lieux salubres, y aient gagné la maladie; que des sujets atteints de fièvre jaune, transportés dans des hôpitaux isolés où cette maladie n'existait pas, mouraient au milieu d'individus

affligés de maladies ordinaires, sans que ceux-ci, ni aucun employé, l'eussent contractée; même lorsque le sang des hémorragies, la matière des vomissemens, etc., avaient imprégné les fournitures où l'on plaçait un arrivant affecté d'une maladie très-simple; que la salive, le serum, la matière du vomissement noir, etc., inoculés ou portés dans l'estomac, n'ont point communiqué la fièvre jaune; que, si les habitans d'un lieu salubre venaient dans celui où régnait la fièvre jaune, conséquemment où l'atmosphère était *inquinée*, pour y passer une nuit ou seulement quelques heures, même sans pénétrer dans les maisons où il y avait des malades, il s'en trouvait dans le nombre qui, suivant leurs dispositions, rapportaient chez eux les élémens de la maladie, et en étaient saisis un, deux ou trois jours après; que ces malades y guérissaient ou y mouraient, mais toujours sans communiquer la maladie à personne; qu'enfin il n'y avait pas un médecin qui, avec l'esprit droit et du respect pour la vérité, ne puisse citer des faits de cette nature; pour peu qu'il ait suivi quelques épidémies, soit dans l'Amérique du nord, soit aux Antilles.

Mais je prétends puiser mes autres exemples chez ceux mêmes qui professent l'opinion contraire. Et si je réduis à un petit nombre les emprunts que je fais à mes adversaires, c'est que les bornes de ce mémoire me le prescrivent impérieusement.

• Mon séjour à la Jamaïque, dit M. Bailly, (1) m'a mis à portée  
 • de voir qu'indépendamment des sources des maladies propres  
 • aux Antilles, un vaste marais, partant du voisinage de Kings-  
 • town, s'étendait au loin sur la belle route de Spanish-town.  
 • Ce marais concourt sans doute à augmenter l'insalubrité de  
 • cette première ville, qui d'ailleurs est un port de mer; tandis  
 • que Spanish-town, situé à plus de six mille du rivage et à une  
 • distance considérable des eaux stagnantes, voit souvent la  
 • fièvre jaune dépeupler ses environs, sans qu'elle pénètre dans

---

(1) Bailly, pag. 347.

• son enceinte. » Si la fièvre jaune était contagieuse, comment pourrait-elle dépeupler les environs de Spanish-town, et respecter la ville qui a des contacts indispensables avec son voisinage? Mais M. Bailly en explique la raison: la ville se trouve assez distante des eaux stagnantes qui forment le foyer d'infection.

A l'occasion d'une épidémie de fièvre jaune existant à Alicante, en 1804, l'auteur dit (1): « Les habitans de la petite île de Tabarca, à quatre lieues de la ville d'où ils tirent toutes leurs subsistances, étant forcés de communiquer, recevaient la contagion; tandis qu'à Villa Franquesa, autrement Palamo, où se lave le linge d'Alicante, il n'y eut aucun accident; et cependant, au commencement de l'épidémie, on ne cessa pas ce genre de travail. » Rien ne paraît assurément plus propre à communiquer une matière contagieuse que le linge sale, et le commerce continuel qui s'établit entre les malades ou ceux qui les approchent et les blanchisseurs.

Au printemps de 1805, M. Cabanellas, médecin espagnol, fit l'expérience suivante à Carthagène:

« Il plaça dans une maison isolée 50 matelas, sur lesquels des malades de l'épidémie précédente avaient fini leurs jours, et après les avoir exposés aux vapeurs du gaz acide muriatique oxygéné, il y fit coucher cinquante forçats; et il se soumit à la même épreuve ainsi que toute sa famille. L'infection ne s'annonça nulle part (2). » M. Bailly qui rapporte cette expérience, rappelle que les ravages exercés par la fièvre jaune, ont été plus funestes là où l'on a fait le plus de fumigations. Or, les fumigations du gaz acide muriatique étant propres à augmenter le mal qu'on veut éviter, si la maladie était contagieuse, elle n'aurait pas manqué de se communiquer aux forçats, à M. Cabanellas et à sa famille.

---

(1) Bailly, pag. 449.

(2) Bailly, pag. 595.

A cette expérience, j'en joindrai une qui m'est propre. J'ai acheté pour le compte du Gouvernement Français tout ce qui, pendant l'épidémie de Philadelphie, en 1793, avait servi aux individus atteints de fièvre jaune; et je m'en suis servi pendant cinq années consécutives dans mon hôpital; pas un de mes malades n'a contracté la fièvre jaune.

« En 1802, dit M. Pariset (1), l'amiral Gravina fit débarquer  
 » à Cadix cinq cents malades de la fièvre jaune, qui furent portés  
 » à l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu; ils y furent traités et ne trans-  
 » mirent leur maladie à personne. Des hommes atteints de cette  
 » fièvre quittent Séville pour se rendre à Alcalá, à Écija, à Car-  
 » mona, à Cordoue: ils y achèvent leur maladie; ils se sauvent  
 » ou meurent sans nuire à qui que ce soit. » M. Pariset cite  
 d'autres faits analogues, et disserte beaucoup sur ces phénomènes  
 extraordinaires suivant lui. Certes, si M. Pariset eût été à même  
 d'étudier cette maladie sur de grands théâtres, il aurait vu qu'elle  
 se comporte toujours de même; qu'elle ne se communique jamais,  
*absolument jamais*, hors des foyers d'activité des causes locales.

« Dès la première apparition de la fièvre jaune à Carthagène,  
 » dit le docteur Cibot (2), un brigadier de marine, don Annibal  
 » Cazzoni, âgé de 67 ans, d'une constitution robuste, sortit de la  
 » ville avec ses deux filles, âgées l'une de 22 ans et l'autre de 25  
 » ans. Cette famille alla s'établir à la campagne à une assez petite  
 » distance de Carthagène. Elle jouissait alors d'une santé parfaite,  
 » et cette santé, ainsi que celle de toutes les personnes qui, à leur  
 » exemple, s'étaient réfugiées aux champs dès les premiers tems  
 » de l'épidémie, se soutint jusqu'à la fin d'octobre; à cette  
 » époque le froid commença à se faire sentir. Don Annibal en  
 » était fort incommodé; et comme il n'avait point apporté avec  
 » lui ses habillemens d'hiver, il résolut de faire un voyage à la

---

(1) Pariset, pag. 79.

(2) Pariset, pag. 86.

» ville pour les aller prendre. Il devait partir le soir, passer la  
 » nuit à Carthagène, et revenir le lendemain dans sa solitude. On  
 » chercha à le dissuader de son dessein. On lui cita l'exemple de  
 » quelques personnes imprudentes à qui un voyage aussi court  
 » n'avait pas laissé que d'être funeste. Il persista, et partit  
 » le soir avec ses deux filles. Arrivé dans sa maison, il prépare les  
 » effets qui lui sont nécessaires, et dispose tout pour le retour du  
 » lendemain. On soupe. La nuit est tranquille; mais au point du  
 » jour, don Annibal se sent si faible qu'il ne peut se lever. A midi  
 » la fièvre est déclarée. Une de ses filles en ressent déjà les pré-  
 » ludes, et le soir l'autre les éprouve à son tour. Le cinquième  
 » jour le père et les deux filles avaient cessé de vivre. • *Dans cet*  
*exemple, dit M. Pariset, on le voit nettement, l'inoculation de*  
*la maladie ne fut l'effet d'aucun contact.* Puis, dissertant sur ce  
 fait, notre auteur confond d'une manière étrange les miasmes qui  
 s'élèvent d'une atmosphère impure et qui appartiennent à des  
 causes locales, avec les miasmes ou germes qui, partis d'un indi-  
 vidu malade, peuvent être transmis à un individu sain, soit par  
 contact immédiat, soit par contact indirect, au moyen des hardes,  
 des ballots de marchandises, de l'air, qui en seraient imprégnés  
 (voyez l'épigraphe placée en tête de ce mémoire). Dans le premier  
 cas, c'est le lieu qui est *infecté*; et nous disons qu'il y a *infection*.  
 La maladie ne peut être transportée par aucun moyen. On ne  
 l'aura pas, si on ne va pas la puiser dans son foyer d'activité; et dès-  
 lors les lazarets, les quarantaines, les cordons sont parfaitement  
 inutiles. Il faut fuir les lieux *infectés*; il faut les assainir:  
 voilà tout le secret du système sanitaire à adopter. Dans le second  
 cas, il y a des germes transmissibles partout, et par divers milieux.  
 La maladie se prendra par contact, soit médiat, soit immédiat;  
 dès-lors elle sera *contagieuse*. Elle voyagera; elle changera de  
 climats. Elle commandera par conséquent des mesures sanitaires  
 d'une autre nature. Peut-être qu'alors celles adoptées jusqu'à ce  
 jour pourraient, étant modifiées convenablement, donner quel-  
 ques garanties à l'hygiène publique. Mais M. Pariset a mille fois

tort, quand il dit (1) que les médecins qui ont fait ces belles distinctions, ont voulu *subtiliser sur les mots*. Elles sont l'A, B, C, indispensable d'un bon système sanitaire.

Nous sommes arrivés aux expériences tentées par des médecins, et sur eux-mêmes, pour s'assurer du caractère contagieux ou non-contagieux de la fièvre jaune.

1°. M. Cabanellas, médecin espagnol : il les a tentées sur cinquante forçats, sur lui-même et sur sa famille (Voyez plus haut, pag. 25). Et son dévouement est d'autant plus honorable qu'il croyait à la contagion de la fièvre jaune; et qu'il n'avait en vue, par cette expérience, que de prouver que les fumigations de gaz acide muriatique oxigéné dépouillaient la fièvre jaune de cette propriété.

2°. M. Fsirt, de Salem, dans le Nouveau-Gersey, médecin anglo-américain : ses expériences ont été publiques. Il a avalé, à diverses reprises, de la matière du vomissement noir, au moment où elle sortait de l'estomac; il s'est inoculé, également à diverses reprises, et sur divers points du corps, la matière du vomissement noir, le serum, le sang, la bile, la salive; le tout sans aucun résultat (2).

3°. M. Potter du Mariland, médecin anglo-américain : il s'est inoculé aux deux bras de la sueur prise sur un homme malade au dernier degré de la fièvre jaune; il s'est inoculé, de même aux deux bras, de la matière d'un bubon survenu à un malade atteint de cette maladie. Dans ces inoculations, les piqûres s'enflammèrent; au bout de cinq jours, tout avait disparu. Il se couvrit la tête d'un morceau de mousseline bien imbibée de la sueur d'un malade. Il se coucha; le lendemain, la mousseline était sèche : il n'y eut aucun résultat notable (3).

(1) Pariset, pag. 87.

(2) Devèze, 240.

(3) Potter du Mariland, sur la fièvre jaune.

4°. M. Lavallée, médecin français, qui a passé deux ans au Fort-Royal de la Martinique, s'est mis en contact, de toutes les manières, avec des malades et des morts de la fièvre jaune ; a ouvert des cadavres ; fouillé long-tems dans les entrailles ; avalé de la matière noire du vomissement prise dans l'estomac , sans qu'il en ait senti la moindre incommodité (1).

5°. MM. Savarésy et Dalmas disent avoir fait beaucoup d'ouvertures de cadavres , les avoir vu faire par les autres chirurgiens , et n'avoir pu constater un seul cas d'inoculation , quoique plusieurs fussent blessés.

Tant de travaux , tant d'épreuves ont jeté assurément le plus grand jour sur la question dont il s'agit ; et , aux yeux de toute personne non prévenue , elle pourrait être regardée , dès à présent , comme éclaircie. Mais l'esprit humain a une si grande tendance à s'égarer , et il persiste avec tant d'opiniâtreté dans ses égaremens , que , pour le retenir dans la voie qu'il doit suivre , il faut la lui présenter jalonnée de toutes parts. Aussi , j'ai pensé que , pour la solution définitive et irrévocable du grand problème de la non-contagion de la fièvre jaune , DES EXPÉRIENCES PUBLIQUES restaient à faire ; qu'elles devaient être ordonnées par les Gouvernemens respectifs ; qu'il convenait de les varier et de les multiplier à l'infini , et sous diverses latitudes. J'ai pensé encore que le signal et l'exemple en devaient être donnés par le Gouvernement français , à qui il appartient de prendre l'initiative de toute espèce de gloire. A cet effet , j'ai déposé mon vœu au pied trône ; il a été *écouté*. Malheureusement la commission , chargée de la direction de ces expériences , se trouva composée de personnes très-distinguées d'ailleurs , mais étrangères à l'art , et de médecins professant tous , excepté moi , la doctrine de la contagion de la fièvre jaune. Aussi , créer de nouveaux lazarets et augmenter la sévérité des mesures sanitaires déjà établies furent le seul but des ses travaux.

---

(1) Compte rendu des travaux de la Société de médecine de Marseille , pour l'année 1819.

J'eus beau représenter que, pour procéder méthodiquement et avec fruit à la confection de lois sanitaires, propres à préserver nos contrées des maladies dites *contagieuses*, il fallait d'abord être fixé sur la manière dont ces maladies naissaient et se propageaient; la commission ne voulut se livrer à aucun nouvel examen et regarda son opinion comme *chose jugée*. J'eus beau demander des expériences publiques, ma voix fut étouffée, et je fus réduit à un rôle absolument passif.

Cependant ces expériences, qui doivent assurer le triomphe de la vérité, et que réclament hautement les intérêts sociaux, sont désirées par tous les amis de la science et de l'humanité, et par la majeure partie de médecins, même les plus dissidans. Un ministre du Roi, distingué par ses hautes connaissances et ses vertus philanthropiques, M. Hyde de Neuville, si digne de la confiance dont l'honneur son Souverain, convaincu de la possibilité des expériences projetées, et mesurant dans sa pensée les utiles résultats qu'elles promettent, s'est porté de lui-même, avant de partir pour son ambassade, l'appui, le défenseur, et même le directeur de ces expériences, tant auprès du gouvernement français que dans les deux Amériques. Le poste éminent qu'il a long-tems occupé aux États-Unis, et qu'il y occupe de nouveau; l'étude particulière de la médecine, à laquelle il s'est livré pendant sept ans, rendent son autorité imposante et son assistance bien précieuse.

*Copie textuelle de la note de M. Hyde de Neuville, inscrite en original sur un Mémoire présenté à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, à l'effet d'obtenir des expériences publiques, par M. Devèze.*

M. le docteur Devèze a rendu, pendant son séjour aux États-Unis, des très-grands services à l'humanité; il a combattu avec autant de courage que d'habileté le fléau dit *la fièvre jaune*; et il lui appartenait, plus qu'à tout autre, après s'être livré avec autant de soin que de sagacité à l'étude de cette maladie redoutable, d'entreprendre de la bien caractériser, afin de détruire, en la faisant

connaître, le préjugé funeste qui s'y rattache, préjugé qui devient de plus en plus nuisible à la marine et au commerce. L'opinion si bien développée de M. le docteur Devèze fait que la mienné est de peu d'importance; cependant j'oserai dire, j'oserai répéter avec lui, que *la fièvre jaune n'est point contagieuse*, et que les mesures sanitaires qu'on oppose à cette épidémie dans les deux Mondes ne sont que gênantes pour le commerce, sans utilité bien réelle pour la santé publique. Je demeure persuadé que tous les gouvernemens sentiront bientôt la nécessité d'en modifier au moins les rigueurs.

Il est certain, ainsi que le fait observer M. le docteur Devèze, que les médecins contagionistes sont aujourd'hui en bien petit nombre dans les États de l'Union. L'opinion contraire y est généralement très-prononcée; et elle ne compte plus pour détracteurs un peu notables, que deux ou trois praticiens qui, d'une longue erreur trop souvent reproduite, se sont fait une sorte de conviction. Beaucoup de gens très-éclairés ont eu la bonne foi de confesser, dans plusieurs occasions, leur méprise; et tout récemment MM. les médecins du Maryland viennent de faire une déclaration des plus solennelles quant à la non-importation et à la non-contagion de la maladie. Déjà en 1804, le célèbre Jefferson, alors président de l'Union, avait osé, dans son message au congrès, heurter de front le préjugé alors presque général; et l'on a vu depuis tous les hommes d'état, qui ont bien voulu se donner la peine d'observer avec soin, adopter sans balancer une opinion que l'expérience consacre de plus en plus aux États-Unis.

On peut consulter, à l'égard de la fièvre jaune, le rapport intéressant de feu M. le docteur Miller de New-York, homme qui fut aussi modeste et vrai qu'il était instruit. On peut lire également l'ouvrage récemment publié par M. le docteur Potter, membre de la Société médicale du Maryland.

Mais de toutes les opinions écrites sur cette importante question d'hygiène publique, aucune ne peut donner plus de lumière que celle de l'estimable médecin qui, dès l'année 1794, s'efforça de

faire triompher une doctrine consolante, que le préjugé seul a pu jusqu'à ce jour rendre douteuse.

On trouvera peut-être que je m'exprime avec un peu d'assurance sur un sujet d'une nature très-grave; mais je donne ici ma conviction; et, afin de me faire excuser une opinion un peu tranchante, je dirai, sans que je puisse être cependant autorité, que je me suis livré, pendant mes sept années d'exil aux États-Unis, à l'étude de la médecine; et ce, avec d'autant plus de soin que j'espérais trouver dans cette ressource honorable un moyen de vaincre, pour ma famille et pour moi, la mauvaise fortune. J'ai suivi exactement les hôpitaux de New-York. Or, d'après tout ce que j'ai vu, lu, entendu sur les lieux, je demeure convaincu que la doctrine de M. le docteur Devèze est la seule véritable, quant à la fièvre jaune. Je fais donc les vœux les plus ardens pour que des expériences authentiques soient faites, ainsi qu'il le propose; et qu'elles aient lieu, par ordre de Sa Majesté, non-seulement en Europe, mais aux États-Unis. Je me ferai un devoir scrupuleux de concourir avec les hommes de la science à diriger celles qui pourraient être faites dans les deux Amériques; heureux si je puis par mon zèle m'associer aux travaux d'un ami éclairé de l'humanité (1). Paris, 15 octobre 1820.

*Le Ministre du Roi aux États-Unis, en France par congé,*

*Signé E. HYDE DE NEUVILLE.*

Cette note, toute sage, toute pressante qu'elle soit, n'a pas eu plus de poids que mes démarches, n'a pas obtenu plus de faveur;

(1) J'ai cru devoir placer ici une lettre de M. Hyde de Neuville, qui confirme la note qu'on vient de lire, et en permet la publication.

A M. DEVÈZE, etc,

Rochefort, le 11 novembre 1820.

Monsieur,

J'ai reçu, au moment de mon départ de Paris, la lettre que vous m'avez

la commission a persisté irrévocablement dans son refus d'expériences. Je l'avouerai pourtant, mes adversaires, dans l'intérêt de leur cause, ont grandement raison de repousser ces expériences; elles renverseraient le vain échafaudage de leur système; elles démontreraient le vide de leur doctrine. Examinons les deux principaux moyens qu'ils font valoir pour s'en défendre.

1°. Il serait inhumain de pratiquer ces expériences.

2°. Elles n'amèneraient aucune démonstration.

Sur le premier point, les faits répondent. Le hasard, la nécessité, un honorable dévouement, ont fait mettre en contact, direct ou indirect, des individus sains avec des individus malades, avec les diverses humeurs qui en sont émanées, avec des objets contaminés par eux, sans que jamais la contagion ait eu lieu. C'est ainsi que les soins donnés aux malades, les ouvertures des cadavres, le blanchissage du linge, et même l'usage de ce linge, des hardes, des fournitures de lits qui leur ont servi pendant la ma-

fait l'honneur de m'écrire. Je vous avoue que ma note n'était que pour M. le Ministre de l'Intérieur, et que je répugne beaucoup à livrer au public une opinion qui sera trouvée peut-être un peu tranchante. Néanmoins, comme cette opinion est ma conviction, comme je fais depuis long-tems des vœux pour que les gouvernemens s'occupent enfin de l'amélioration du système quarantainère, que je vois très-vicieux et très-préjudiciable (tel qu'il existe aujourd'hui) au commerce de tous les peuples, je vous laisse parfaitement libre, Monsieur, d'user de ma note comme bon vous semblera.

Si les contagionistes me prouvent que j'ai tort quant à la fièvre jaune des États-Unis, car je n'ai entendu parler que de la maladie que j'ai été à même d'observer, je confesserai avec empressement mon erreur; mais si je suis de ceux qui ont raison, et complètement raison; ah! qu'ils consentent au moins à faire cesser un nouveau motif de crainte et d'affliction pour l'humanité. Assez de fléaux véritables la désolent; il ne faut point laisser à l'imagination le triste soin de lui en créer à loisir.

*L'Ambassadeur du Roi au Brésil,*

Signé E. HYDE DE NEUVILLE.

ladie, à l'instant de la mort ou après, n'ont jamais produit la contagion, hors des foyers d'infection. (Voyez mon traité de la fièvre jaune, celui de M. Valentin, etc.) Il en a été de même de toutes les tentatives d'inoculation faites en Espagne et dans les deux Amériques, par des médecins, et sur eux mêmes. Pourrait-on après cela regarder comme inhumaines de nouvelles expériences qui seraient tentées sur des condamnés, au prix de leur grâce? Certes, elles présenteraient au contraire le double bienfait d'être utiles à l'humanité en général, et de sauver la vie à quelques malheureux. D'ailleurs, ces expériences devant être dirigées par des hommes éclairés, toutes les mesures de précaution seraient prises pour que, dans le cas d'erreur, la maladie ne pût pas se propager. Ce serait toujours dans les lazarets, ou dans des lieux isolés et salubres qu'on les pratiquerait.

Ces expériences amèneraient la démonstration, si elles étaient multipliées à l'infini, et répétées dans les divers climats au désir des plus incrédules et conformément à des instructions particulières rédigées dans le but de les rendre régulières et authentiques. En France elles pourraient avoir lieu au lazaret de Marseille, sous les yeux des médecins de l'établissement, de ceux de la ville et d'autres médecins délégués par le Gouvernement. Il en serait de même de celles qu'on ordonnerait dans nos colonies des Antilles. Pour l'Amérique du nord, M. Hyde de Neuville les provoquerait auprès du congrès et; même, au besoin, se chargerait de les diriger, de concert avec les médecins de cette contrée. Enfin, il est vraisemblable que le Gouvernement espagnol ne se refuserait pas à concourir à cette œuvre importante, si l'on employait la voix diplomatique pour l'y déterminer.

*Le D<sup>r</sup> Louis Valentin a indiqué les divers modes d'expériences à tenter dans son Voyage médical en Italie, article Livourne, à Paris chez Gabon Libraire.*

COROLLAIRES.

De la doctrine établie dans, ce mémoire, d'après des faits, irrécusables il résulte :

Que la fièvre jaune provient toujours de causes locales;

Qu'elle ne contient en elle-même aucun germe contagieux, aucun moyen de reproduction;

Qu'elle ne peut, par conséquent, ni être transmise, ni être importée;

Qu'elle est identique dans les divers climats où elle se montre, soit sporadiquement, soit endémiquement, soit épidémiquement;

Qu'elle ne peut acquérir le caractère contagieux dans aucune circonstance;

Que les seules mesures sanitaires à lui opposer consistent dans l'assainissement des lieux;

Qu'un système sanitaire qui a pour but de s'opposer à la transmission d'un virus qui n'existe pas, doit être abandonné comme inutile, souvent dangereux et éloignant toujours l'Administration publique de la route qu'elle doit suivre.

Qu'enfin l'état actuel des connaissances sur ce point impose aux Gouvernemens l'obligation d'ordonner des Expériences Publiques, pour la solution définitive d'un problème sur laquelle repose la législation sanitaire des Etats.

FIN.

*à Paris le 10 Mars 1817*

